

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

ARRÊTÉ DU MAIRE DU 24 JUILLET 2025 - N°ARR-2025-ADM-032

ARRÊTÉ PORTANT SUR L'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE AU DÉMANTÈLEMENT TOTAL  
DU TÉLÉSIÈGE DE LA CALME NORD EXISTANT ET DE LA CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU TÉLÉSIÈGE  
AVEC BÂTIMENTS ASSOCIES – PA 066 124 25 D0002

Le Maire de la commune de FONT-ROMEU ODEILLO VIA

VU le code général des collectivités territoriales

VU le code de l'urbanisme

VU le code de l'environnement et notamment ses articles R. 123-1 et suivants,

CONSIDÉRANT le dépôt le 02/04/2025 du PA 066 124 25 D0002,

CONSIDÉRANT que le projet est soumis à évaluation environnementale en application de l'article R.122-2 du code de l'environnement,

## ARRETE

**ARTICLE 1 :** Une enquête publique portant sur le périmètre de l'opération correspondant au PA 066 124 25 D0002 est diligentée. Cette enquête aura lieu du lundi 15 septembre 2025 à 9h00 au mercredi 15 octobre 2025 à 17h00.

Le Tribunal Administratif de Montpellier, par décision du 27/05/2025 N°E25000070/34, a désigné Monsieur Serge LAFOND comme commissaire enquêteur pour cette enquête.

Le pétitionnaire du PA 066 124 25 D0002 est la S.A. ALTISERVICE, représentée par Monsieur Jacques ALVAREZ, Les Airelles, BP60, 66120 FONT-ROMEU ODEILLO VIA.

**ARTICLE 2 :** Le dossier d'enquête pourra être consulté par le public du lundi 15 septembre 2025 à 9h00 au mercredi 15 octobre 2025 à 17h00 en Mairie de Font-Romeu Odeillo Via, sise 1 Avenue du Professeur Félix TROMBE aux jours et heures d'ouverture de la Mairie.

À titre indicatif, les horaires sont les suivants :

Lundi 8h30 à 12h30 / 13h30 à 17h00  
Mardi 8h30 à 12h30 / 13h30 à 17h00  
Mercredi 8h30 à 12h30 / 13h30 à 17h00  
Jeudi 8h30 à 12h30 / 13h30 à 17h00  
Vendredi 8h30 à 12h30 / 13h30 à 17h00

Les observations pourront être déposées sur le registre ouvert à cet effet aux lieux, jours et heures ci-dessus, ou bien être adressées par courrier, avant la fin de l'enquête, à l'attention de :

Monsieur Serge LAFOND  
Commissaire enquêteur  
Mairie de Font-Romeu Odeillo Via  
1 Avenue du Professeur Félix TROMBE  
66120 FONT-ROMEU-ODEILLO-VIA.

Les observations du public pendant la durée de l'enquête pourront être adressées par courriel à l'adresse suivante : [tsdcalmenord@mairie-fontromeu.fr](mailto:tsdcalmenord@mairie-fontromeu.fr)

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier pourra être consulté sur le site sur le site internet de la Commune : <https://www.mairie-fontromeu.fr>.

Il pourra également sur ce même site être consulté jusqu'à un an après l'enquête avec le rapport du Commissaire Enquêteur.

Un poste informatique sera mis à disposition du public à la mairie de FONT-ROMEU ODEILLO VIA.

Cet avis sera publié quinze jours au moins avant le début de l'enquête, et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci, dans les journaux suivants conformément à l'article R.123-9 du Code de l'Environnement :

- L'Indépendant,  
- Midi Libre.

Cet avis sera également publié sur le site internet de la Commune : <https://www.mairie-fontromeu.fr> (cf. R.123-11 II du Code de l'Environnement) et affiché en Mairie (cf. R.123-11 III du Code de l'Environnement).

Dans les mêmes conditions de délai et de durée, la S.A. ALTISERVICE procèdera également à l'affichage du présent avis sur les lieux prévus pour la réalisation du projet (cf. R.123-11 IV du Code de l'Environnement).

L'accomplissement de l'affichage en Mairie, aux entrées de ville (4) et sur les lieux du projet, ainsi que des publications dans les journaux locaux et sur le site internet de la Commune sera constaté par constat d'huissier.

**ARTICLE 3 :** Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations à la mairie de Font-Romeu Odeillo Via :

- le lundi 15 septembre 2025 de 9h00 à 11h00,  
- le vendredi 26 septembre 2025 de 9h00 à 11h00,  
- et le mercredi 15 octobre 2025 de 15H00 à 17H00.

**ARTICLE 4 :** Le dossier d'enquête sera conforme à l'article R.123-8 du code de l'environnement.

**ARTICLE 5 :** À l'expiration du délai d'enquête, le registre d'enquête publique des observations sera clos par le commissaire enquêteur. Il sera ensuite transmis avec le dossier d'enquête et les documents annexés, au commissaire enquêteur. Celui-ci, après examen des observations consignées ou annexées au registre, transmettra le dossier avec son rapport comportant un avis motivé, à Monsieur le Maire de Font-Romeu-Odeillo-Via dans le délai de 1 mois à compter de la fin de l'enquête.

**ARTICLE 6 :** Suite à la rédaction du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, une copie sera adressée à Monsieur le Préfet des Pyrénées-Orientales et à Monsieur le Président du Tribunal administratif de Montpellier. Le rapport et ses conclusions pourront être consultés en mairie de Font-Romeu Odeillo Via aux jours et heures d'ouverture du secrétariat et ce pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

**ARTICLE 7 :** À l'issue de l'enquête publique, Monsieur le Maire de Font-Romeu Odeillo Via pourra se prononcer sur la suite à donner à ce projet.

**ARTICLE 8 :** Toute information peut être obtenue auprès de :

Monsieur ESTAUN Sylvain :  
[sylvain.estaut@mairie-fontromeu.fr](mailto:sylvain.estaut@mairie-fontromeu.fr)  
[et.urbanisme@mairie-font-romeu.fr](mailto:et.urbanisme@mairie-font-romeu.fr)  
Service Aménagement, Urbanisme et Projets Structurants  
Hôtel de Ville  
1 Avenue du Professeur Félix TROMBE  
66120 FONT-ROMEU ODEILLO VIA.

**ARTICLE 9 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans les deux mois suivant sa publication devant le Tribunal administratif de Montpellier.

**ARTICLE 10 :** Copie du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Président du Tribunal administratif de Montpellier,  
- Monsieur le Préfet des Pyrénées-Orientales,  
- Monsieur le commissaire enquêteur.

**ARTICLE 11 :** Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.